

Rapport d'activité de la Commission des Appels Sportifs

par Laïneur-Lothaire Chazeau, Président de la CAS

La commission a été en partie recomposée suite à l'élection du 3 avril, en conservant les membres sortants qui souhaitent poursuivre leur mandat. Sa composition est la suivante :

- CHAZEAU Laïneur-Lothaire (président)
- PERNOUD Claire
- HERVET Gilles
- LECONTE Jean-Olivier
- DELMOTTE Éric

Notre commission dispose de membres avec une solide expérience. Elle a dû rentrer très rapidement dans le vif du sujet avec pour l'année 2021 une petite dizaine d'affaires.

Les affaires sont principalement sur des questions de règlements ou d'amendes et dans de rare cas une décision sur notre sport. Notre travail tourne autour de questions techniques et de rapport entre les clubs et les directeurs de groupe.

La commission a fait des innovations dans plusieurs domaines :

- Une communication interne active quasi quotidienne ce qui a permis de forger une équipe solide et dynamique.
- Nous nous appuyons aussi sur les compétences humaines du siège fédéral notamment le Directeur Technique National et le juriste fédéral. Cette aide est importante car les procédures et l'aspect rédactionnel prennent de plus en plus de place à l'heure actuelle. Ceci est aussi un plus dans la défense de nos dossiers au niveau du CNOSF.
- Nous avons aussi réduit un peu les délais de nos décisions par rapport à la mandature précédente. En moyenne, la CAS rend sa décision en trois semaines.

La situation sanitaire a complexifié les prises de décisions : elles peuvent être difficiles à prendre et nous devons comme aux Échecs jouer de temps et temps des coups forcés. Nous espérons que pour l'année 2022 la situation s'apaisera dans tous les sens du terme.